

## Infos clés (appels 2021 -2022) :

**BUDGET : 1,86 Mds€**

Financier : Commission européenne

Financement : variable selon les lignes d'appels

DURÉE : variable selon le type d'action et la ligne d'appel

DEPOT : consulter le [programme de travail](#) pour connaître les échéances précises

## CALENDRIER DES APPELS :

<https://www.horizon-europe.gouv.fr/sites/default/files/2021-03/appels-cluster-1-2819.pdf>

## Description générale :

Horizon Europe est le programme-cadre européen de financement pour la recherche et l'innovation. Il est doté d'un budget de 95,5 milliards d'Euros pour une durée de 7 ans (2021-2027).

Le programme de travail 2021-2022 est structuré en 6 « destinations » :

1. **Rester en bonne santé** dans une société qui change rapidement
2. Vivre et travailler dans un **environnement favorisant la santé**
3. **Lutter contre les maladies** et réduire leur fardeau
4. Assurer un **accès à des soins de santé innovants**, durables et de haute qualité
5. Exploiter le potentiel des **nouveaux outils, technologies et solutions numériques** pour une société en bonne santé
6. Maintenir une **industrie de santé** innovante, durable et compétitive

## Conditions d'éligibilité :

### Entités éligibles :

Entités juridiques établies dans un Etat membre ou un pays associé :

- secteur académique,
- clinique (**hôpitaux et autres établissements de santé**),
- privé (entreprises de toute taille),
- organismes de recherche...

### Consortium :

- Pour les projets de type RIA ou IA : **minimum de 3 entités légales indépendantes** les unes des autres, établies dans 3 Etats membres ou Etats associés différents
- Pour les projets de type CSA : **minimum 1 entité légale** établie dans un Etat membre ou état associé
- Dans la pratique, les consortia regroupent généralement un plus grand nombre de partenaires, mais cela dépend entièrement des spécificités de l'AAP.
- **Certains pays, comme les USA, sont éligibles à financement européen (pour le défi santé notamment)**
- Pour les Etats tiers : certains pays sont financés (voir liste) – ou leur participation est expressément prévue dans le programme de travail

## Conditions de financement :

Coûts directs éligibles : **personnel permanent et/ou contractuel, équipement, déplacements, consommables**, sous-traitance

Coûts indirects éligibles (frais de gestion) : **25% des coûts directs éligibles**

Taux de financement : variable selon le type d'actions et le statut juridique de l'entité

### Types d'actions :

#### Actions de recherche et d'innovation (RIA) :

Projets collaboratifs qui peuvent mener au développement de nouvelles connaissances et/ou d'explorer la faisabilité de technologies émergentes.

Taux de financement : **100%**

#### Actions d'innovations (IA) :

Projets collaboratifs axés sur des activités facilitant la mise sur le marché de technologies et services nouveaux ou améliorés.

Taux de financement : **70% (sauf pour les entités à but non lucratif qui sont financés à 100% des leurs coûts totaux éligibles)**

#### Actions de coordination et de soutien (CSA) :

Financement de la coordination et la mise en réseau de projets de recherche et d'innovation.

Taux de financement : **100%**

## Critères et étapes d'évaluation :

- Appels en 1 étape : seuils par critère: Excellence (4/5), Impact (4/5), Implémentation (3 /5) Seuil total: 12/15
- Appels en 2 étapes : seuil flottant en 1ère étape (passage du nombre de projets dont la somme des budgets demandés correspond à 3 fois le budget disponible)

## Conditions de soumission :

- Soumission sur le [portail en ligne](#)
- Dossier en anglais
- Dépôt en une ou deux étapes selon l'AAP.

## Point de contact national Santé : Virginie SIVAN

Tél : +33 (0) 1 55 55 86 51

Contact : [https://www.horizon-europe.gouv.fr/contactez-les-pcn?point de contact national=sant%C3%A9](https://www.horizon-europe.gouv.fr/contactez-les-pcn?point%20de%20contact%20national=sant%C3%A9)